

# Mairie de CLÉVILLIERS

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,

### **DELIBERATIONS :**

- Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021,
- Affectation des résultats 2021,
- Vote des taux d'imposition 2022,
- Vote du budget primitif 2022,
- Attribution des subventions aux associations

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

\*\*\*\*\*

*Les convocations ont été transmises le 07 avril 2022.*

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, les membres du Conseil Municipal de CLÉVILLIERS se sont réunis à vingt heures trente minutes, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Michèle GUIGNARD Marianne HEITZ, Laure LEGRAND, MM. Alain BELLAMY, Thierry ENJELVIN François GODET, Jean-Jacques GUIGNARD, Frédéric LAFONT, Dimitri PIRON, Jérôme RIVET, Patrick VINSOT.

**Etaient excusés :** Sophie PAOLI ayant donné pouvoir à Jérôme RIVET, Anne CHARRIER ayant donné pouvoir à Laure LEGRAND, Hervé LEGRAND ayant donné pouvoir à Alain BELLAMY.

**Était absent :** Laurent POUSSINEAU.

**Secrétaire de séance :** Marianne HEITZ

### **\*Désignation d'un secrétaire de séance**

Marianne HEITZ est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que la délibération relative au fonds de concours supplémentaire doit être revotée, suite à la demande de la préfecture. Sachant que le dossier complet doit être déposé au plus tard le 15/04/2022, il est demandé au conseil municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour de ce soir. Ce qui est voté à l'unanimité.

### **\* Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

- Le procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Compte Administratif 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEITZ qui présente le compte administratif comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**COMMUNE DE CLÉVILLIERS  
CA 2021**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Articles	Libellé	2021	
		budget 2021	Réalisé au 31/12/2021
011	service CHARGES A CARACTERE GENERAL	101 400.00	85 809.04
012	CHARGES DE PERSONNEL	133 400.00	131 993.81
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	176 450.00	174 787.56
66	CHARGES FINANCIERES	5 073.00	5 024.30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000.00	137.50
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	2 950.00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>420 273.00</b>	<b>397 752.21</b>

## RECETTES

013	ATTENUATION DE CHARGES		249.30
70	produits des services du domaine et des ventes diverses	48 648.00	53 173.66
73	IMPÔTS ET TAXES	269 468.00	271 272.37
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	76 760.00	85 162.65
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000.00	21 476.41
76	PRODUITS FINANCIERS		2.80
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 505.74
RECETTES DE L'EXERCICE		414 876.00	433 842.93
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	124 526.00	124 526.69
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>539 402.00</b>	<b>558 369.62</b>

Balance dépenses - recettes | 119 129.00 | 160 617.41

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**COMMUNE DE CLÉVILLIERS  
CA 2021**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Articles	Libellé	2021	
		Budget 2021	Réalisé au 31/12/2021
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 278.49	30 278.49
16	EMPRUNTS	22 593.86	22 522.86
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 960.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00	341.62
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	367 500.00	19 262.47
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
020	DEPENSES IMPREVUES	8 573.65	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>437 906.00</b>	<b>72 405.44</b>

## RECETTES

Articles	Libellé	2021	
		Budget 2021	Réalisé au 31/12/2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	38 679.00	45 890.82
13	SUBVENTION	216 267.00	8 132.00
16	EMPRUNTS	179 000.00	1 019.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 960.00	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES DE L'EXERCICE		437 906.00	55 041.82
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>437 906.00</b>	<b>55 041.82</b>

Balance dépenses - recettes | -17 363.62

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la séance. Madame Marianne HEITZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, soumet le compte administratif au vote.

En conséquence, le Compte Administratif 2021, tel que présenté, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (12 votes), tant au niveau de la Section de Fonctionnement que de la Section d'Investissement.

**2 - Compte de gestion 2021**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les résultats concordants,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Mr le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**3 - Compte Affectation des résultats 2021**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qui a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, que ce compte présente un excédent en section de fonctionnement de 160.617,41 € et un déficit de la section d'investissement de 17.363,62 €,

En application de l'instruction comptable publique M 14, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de clôture 2021 comme suit sur le budget primitif 2022

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 143.253,79 €
- L'inscription sur la section d'investissement, en "Excédent de fonctionnement capitalisé" (compte R1068) de la somme de + 17.363,62 €

L'inscription sur la section d'investissement, en "Déficit d'investissement reporté" (compte D001) de la somme de 17.363,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture 2021 comme exposé ci-dessus, sur le budget primitif 2022.

**4 – Vote des taux d'imposition 2022**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

**Les taux proposés sont donc les suivants :**

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière sur bâti	39,65%	39,65%
Taxe foncière sur non bâti	32,18%	32,18%

Il est rappelé qu'en vertu du A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021, la sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année, à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB (coefficient calculé par le ministère des finances).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les taux présentés ci-dessus.

**5 – Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 comme suit :

**COMMUNE DE CLÉVILLIERS**  
**Budget 2022**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Articles	Libellé	2021	2022
		Réalisé au 31/12/2021	budget primitif 2022
011	service CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 809.04	120 475.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	131 993.81	153 608.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	174 787.56	196 710.00
66	CHARGES FINANCIERES	5 024.30	5 136.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	137.50	500.00
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
022	DÉPENSES IMPRÉVUES		21 470.79
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		80 226.00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>397 752.21</b>	<b>578 125.79</b>

## RECETTES

Articles	Libellé	2021	2022
013	ATTENUATION DE CHARGES	249.30	
70	produits des services du domaine et des ventes diverses	53 173.66	59 950.00
73	IMPÔTS ET TAXES	271 272.37	276 598.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	85 162.65	78 322.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 476.41	20 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS	2.80	2.00
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 505.74	
RECETTES DE L'EXERCICE		433 842.93	434 872.00
002	EXCÉDENTS ANTERIEURS REPORTES	124 526.69	143 253.79
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>558 369.62</b>	<b>578 125.79</b>

Balance dépenses - recettes | 160 617.41 |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

**COMMUNE DE CLÉVILLIERS**  
**BP 2022**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Articles	Libellé	2021	2022		
		Réalisé au 31/12/2021	budget primitif 2022	RAR 2021	Budget 2022
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 278.49	17 363.62		17 363.62
16	EMPRUNTS	22 522.86	24 282.48		24 282.48
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	341.62	7 752.00		7 752.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 262.47	466 065.00		466 065.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
020	DEPENSES IMPREVUES		18 239.52		18 239.52
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>72 405.44</b>	<b>533 702.62</b>		<b>533 702.62</b>

## RECETTES

Articles	Libellé	2021	2022		
		Réalisé au 31/12/2021	budget primitif 2022	RAR 2021	Budget 2022
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	45 890.82	21 063.62		21 063.62
13	SUBVENTION	8 132.00	219 113.00		219 113.00
16	EMPRUNTS	1 019.00	189 000.00		189 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS		24 300.00		24 300.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		80 226.00		80 226.00
RECETTES DE L'EXERCICE		55 041.82	533 702.62		533 702.62
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ :				
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>55 041.82</b>	<b>533 702.62</b>		<b>533 702.62</b>

Balance dépenses - recettes | -17 363.62 |

En conséquence, le projet de Budget Primitif 2022 tel que présenté, est approuvé, à l'unanimité – tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du conseil municipal.

**6 – Demande de fonds de concours complémentaire sur les travaux des logements du presbytère**

Considérant le courrier de la préfecture relatif à la délibération n°2022-10 concernant la demande de fonds de concours complémentaire sur les travaux des logements du presbytère demandant de reporter ladite délibération,

Considérant les travaux relatifs à l'aménagement des deux logements duplex dans le presbytère,

Considérant délibération n°2021-06 relative à la demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour les travaux des deux logements duplex dans le presbytère,

Considérant la délibération n°CC2020/092 de Chartres Métropole accordant un fonds de concours pour lesdits travaux,

Considérant l'augmentation des coûts depuis janvier 2021, date de la demande de fonds de concours auprès de Chartres Métropole,

Considérant le plan de financement, compte tenu de l'augmentation des coûts, comme suit :

	MONTANT EN €		MONTANT EN €
Travaux initiaux HT	316 112.00 €	DETR	66 222.00 €
surcout HT	55 917.00 €	Fonds de concours de Chartres Métropole	126 445.00 €
Total des travaux HT	372 029.00 €	complément de fonds de concours de CM	27 958.00 €
TVA	74 405.80 €	Emprunt	126 000.00 €
		autofinancement	99 809.80 €
TOTAL TTC	446 434.80 €	TOTAL TTC	446 434.80 €

Il est proposé au conseil municipal de demander un complément de fonds de concours auprès de Chartres Métropole, à hauteur de 27.958€, pour les travaux sus cités,

**Débat :**

Monsieur Frédéric LAFONT résume en indiquant que le reste à charge pour la commune serait de 237.000 € et s'interroge quant à la durée des travaux.

Monsieur le Maire répond que les travaux devraient s'étaler sur une année et que l'emprunt sera débloqué au fur et à mesure des besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter un complément au Fonds de concours de Chartres Métropole comme exposé dans le plan de financement ci-dessus et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**7 – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été voté au budget primitif 2022, une enveloppe globale de 4.950 € pour les subventions aux associations, qu'il convient de répartir.

Conformément aux dossiers reçus, et sur proposition de la commission des finances réunie le 08 avril dernier, il est proposé au conseil municipal la répartition suivante :

Libellé de l'association	Montant voté
ASCB Clévilliers-Bailleau	2 000 €
Livre mon ami	450 €
Amicale des sapeurs-pompiers	350 €
Comité des fêtes	2.000 €
Les voyageurs du temps	150 €

**Débat :**

Monsieur Dimitri PIRON demande à ce que les associations fournissent au minimum un bilan annuel.

Monsieur le Maire répond que cela est demandé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions au titre de l'exercice 2022 telles qu'elles ont été proposées ci-dessus.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- **Point sur le premier tour des élections Présidentielles :**

Tout s'est bien déroulé. Il y a eu 78% de participation et aucune erreur lors du dépouillement.

Madame Marianne HEITZ informe que le délégué régional des comptes est venu et souhaite savoir si cela arrive fréquemment.

Monsieur le Maire répond par la négative. Il a souvenir qu'un juge s'était déplacé il y a longtemps.

- **Chartres Métropole :**

Madame Marianne HEITZ rappelle que Chartres Métropole a invité les conseillers des 66 communes, le 19 mai 2022, afin de faire une présentation de tous les satellites de Chartres. Il revient à chaque élu de répondre directement.

- **Monsieur Daniel GUERET, Sénateur :**

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur le sénateur souhaite rencontrer les élus municipaux, lors d'un conseil municipal, afin d'échanger durant environ 45 minutes.

Le rendez vous sera fixé courant mai 2022.

- **Synelva :**

Monsieur Jérôme RIVET informe que la programmation de l'éclairage public se ferait depuis Mainvilliers. La personne en charge de la programmation va tenter de régler l'horloge au mieux (sachant qu'il y a horloge et capteur).

La commune pourrait faire une économie de 50% sur la facture d'éclairage public s'il y a une extinction entre minuit et 05h00 du matin.

Monsieur le Maire indique que l'entreprise DARMIGNY ne voit pas de problème pour une coupure de minuit à 5h00.

Monsieur Frédéric LAFONT demande s'il sera possible de revenir en arrière s'il est constaté une augmentation de cambriolage.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'agglo ; il conviendra de revoir cela avec eux.

Monsieur Frédéric LAFONT insiste sur ce problème d'irréversibilité.

Monsieur le Maire dit que Clévilliers est la seule commune éclairée toute la nuit. En gendarmerie, il est constaté que les cambriolages avaient lieu en journée.

Monsieur François GODET informe qu'un éclairage est tombé en pleine nuit et souhaite savoir ce qu'il en est.

Monsieur Jérôme RIVET indique qu'il va se renseigner.

- **Travaux de voirie :**

Monsieur Frédéric LAFONT informe que le remblai des bas-côtés est mail fait. Pleins de cailloux se retrouvent sur la route.

Monsieur Dimitri PIRON explique que la fibre se trouve de l'autre côté de la route.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait pu le faire coté fibre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le maire,  
Alain BELLAMY



la secrétaire de séance,  
Marianne HEITZ

